

MES DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'urbanisme (**permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme**) en ligne via un téléservice dédié

Rendez Vous sur votre Portail Usager :
sve.sirap.fr

Les étapes



Je me rends sur le site du téléservice:
<https://sve.sirap.fr>



Je sélectionne la commune dans laquelle est située mon projet



Je crée un compte avec une adresse mail



Je prends connaissance des Conditions Générales d'Utilisation



Je renseigne le formulaire CERFA



Je dépose les pièces justificatives
1 fichier par pièce
Max 40 Mo



Je valide ma demande



Sous 24h je reçois l'accusé d'enregistrement électronique automatique indiquant que la démarche a bien fonctionné



Sous 10 jours je reçois l'accusé de réception qui valide la réception de la demande par l'administration